AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de Morbecque

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 10 Janvier 2024, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de MORBECQUE, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du 12 Février 2024 à 9h00 au 15 Mars 2024 à 12h00 soit 33 jours consécutifs. Monsieur Dominique BOGAERT, Responsable de projets informatiques à la retraite, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de MORBECQUE siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences le lundi 12 Février de 9h à 12h, les vendredis 23 Février et 1er Mars de 14h à 17h et le vendredi 15 Mars de 9h à 12h, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique

Chemin d'accès :

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de MORBECQUE
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de MORBECQUE, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.morbecque@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.noreade.fr

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de MORBECQUE les jours et heures suivants :

Lundi 12 Février 2024 de 9h00 à 12h00

Vendredi 23 Février 2024 de 14h00 à 17h00

Vendredi 1er Mars 2024 de 14h00 à 17h00

Vendredi 15 Mars 2024 de 9h00 à 12h00

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de MORBECQUE et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.